

PROCES VERBAL
D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°05/SM/2026 DU 22/07/2026
1^{ère} Séance

Travaux d'aménagement du point de rejet du réseau d'assainissement principal au lotissement kacem, a la ville de jorf el melha Le Mercredi 22/07/2026 à 11 heures, la commission d'appel d'offres, conformément à la décision de l'ordonnateur n°06 du 08/07/2026, est composée comme suit :

Nom et Prénom - Qualité	Membre-Commission
FARID HARFI (l'ordonnateur)	Président
1- NAJJARI ABELLATIFE (Percepteur de Had Kourt)	Membre
2-MILOUD ASSADIK (Directeur des services)	Membre
3-KHALID EL MOUDEN(Chef de service des marchés)	Membre
4-MOHAMED MAZARI(Chef de la division technique)	Membre

La commission s'est réunie en séance publique dans le bureau de Monsieur le président de la commune de Jorf El Melha en vue de procéder à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offre ouvert sur offres des prix n°05/SM/2026 relatif aux Travaux d'aménagement du point de rejet du réseau d'assainissement principal au lotissement kacem, à la ville de jorf el melha.

Conformément à l'avis publié dans les journaux et portail suivants :

Nom du Journal	Date d'apparition	Numéro d'édition
-L'opinion	25/06/2026	20695
Rissalat Al Ouma	24/06/2026	13369
Portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma	25/06/2026	

A l'ouverture de la séance, Le président ouvre le portail des marchés publics pour consulter les soumissions électroniques,

Ont soumissionnés électroniquement :

Liste arrêtée des concurrents

- 1/Société CMGTR SARL-AU, Bureau 38 Etg 06 angle Tarfaya Ali chérif MEKNES.
- 2/ SOCIETE SONAROUZ SARL AU, N°27 HAY TIGUEMI LAJDID BP 2088 OUARZAZATE.
- 3/SOCIETE BELLINVEST SARL, HAY EL MENZEH N°804 RABAT.
- 4/ SOCIETE T.D.N.M SARL, QUARTIER RMAIL LOUED SIDI KACEM ZIRARA.
- 5/ SOCIETE ATLAS TAOUDILT SARL, TAOUDILTE BOUMALNE DADES TINGHIR.

Le président s'assure de la présence des membres dont la présence est obligatoire.

Le président remet le support écrit contenant l'estimation des coûts détaillés des prestations d'un montant de 1.122.240,00 dhs (un million cent vingt-deux mille deux cent quarante dhs00 cts).

Les membres de la commission paraphent le support de l'estimation des coûts des prestations.

Le président cite les journaux, les références de publication au portail des marchés publics dans lesquels l'avis d'appel d'offres a été publié.

Le président demande aux membres de la commission de formuler leurs réserves ou observations sur les vices éventuels qui entachent la procédure.

Le président ouvre les enveloppes pour télécharger les dossiers administratifs et techniques des concurrents, cite dans chacun d'eux, la présence des pièces exigées. Énonce les pièces contenues dans chaque dossier administratif et techniques et dresse un état des pièces fournies par chaque concurrent.

Cette formalité accomplie, la séance publique est suspendue ; les concurrents et le public se retirent de la salle.

Ensuite la commission se réunit à huis clos pour examiner les dossiers administratifs, techniques et additifs des concurrents, elle écarte les concurrents ci-après pour les motifs suivants :

Concurrents éliminés	Motifs des éliminations détaillées
NEANT	NEANT

Elle arrête ensuite la liste des concurrents admissibles, en précisant ceux dont les dossiers comportent des erreurs matérielles, ou des discordances à rectifier, à savoir :

A – Liste des concurrents admissibles sans réserve :

Concurrents admissibles sans réserves
-SOCIETE CMGTR SARL-AU, BUREAU 38 ETG 06 ANGLE TARFAYA ALI CHERIF MEKNES.
-SOCIETE SONAROUZ SARL AU, N°27 HAY TIGUEMI LAJDID BP 2088 OUARZAZATE
-SOCIETE BELLINVEST SARL, HAY EL MENZEH N°804 RABAT
-SOCIETE T.D.N.M SARL, QUARTIER RMAIL LOUED SIDI KACEM ZIRARA
-SOCIETE ATLAS TAOUDILT SARL, TAOUDILTE BOUMALNE DADES TINGHIR

B - Liste des concurrents admissibles avec réserves :

Concurrents	Objet de la réserve
NEANT	NEANT

La séance publique est alors reprise et le président :

- Donne lecture de la liste des concurrents admissibles cités ci-dessus en précisant aux concurrents admis avec réserves l'objet de celles-ci

Concurrents écartés
NEANT

Le président procède ensuite à l'ouverture des enveloppes financières pour télécharger les offres financières des concurrents admissibles retenus et donne lecture à la teneur des actes d'engagements comme suit :

Concurrents	Montants des actes d'engagement
-SOCIETE CMGTR SARL-AU, BUREAU 38 ETG 06 ANGLE TARFAYA ALI CHERIF MEKNES.	1.122.238,98 DHS
-SOCIETE SONAROUZ SARL AU, N°27 HAY TIGUEMI LAJDID BP 2088 OUARZAZATE	1.345.056,00 DHS
-SOCIETE BELLINVEST SARL, HAY EL MENZEH N°804 RABAT	1.269.000,00 DHS
-SOCIETE T.D.N.M SARL, QUARTIER RMAIL LOUED SIDI KACEM ZIRARA	1.125.312,00 DHS
-SOCIETE ATLAS TAOUDILT SARL, TAOUDILTE BOUMALNE DADES TINGHIR	1.116.912,00 DHS

Les membres de la commission paraphent les actes d'engagements et les bordereaux des prix détail estimatif.

Cette formalité accomplie, la séance publique prend fin. Le public et les concurrents se retirent de la salle

La commission poursuit alors ses travaux à huis clos. Elle écarte les concurrents suivant pour les motifs ci-après :

Concurrents	Motifs d'éliminations
NEANT	NEANT

Elle procède ensuite à la vérification des opérations arithmétiques des offres des concurrents admissibles et rectifie les erreurs de calculs relevés dans leur acte d'engagement et rétablit le montant exact des offres concernées.

Ces rectifications donnent les résultats suivants :

Concurrents	Montants des actes d'engagement avant rectification	Montants des actes d'engagement rectifiés
-SOCIETE CMGTR SARL-AU, BUREAU 38 ETG 06 ANGLE TARFAYA ALI CHERIF MEKNES.	1.122.238,98 DHS	1.122.238,98 DHS
-SOCIETE SONAROUZ SARL AU, N°27 HAY TIGUEMI LAJDID BP 2088 OUARZAZATE	1.345.056,00 DHS	1.345.056,00 DHS
-SOCIETE BELLINVEST SARL, HAY EL MENZEH N°804 RABAT	1.269.000,00 DHS	1.269.000,00 DHS
-SOCIETE T.D.N.M SARL, QUARTIER RMAIL LOUED SIDI KACEM ZIRARA	1.125.312,00 DHS	1.125.312,00 DHS
-SOCIETE ATLAS TAOUDILT SARL, TAOUDILTE BOUMALNE DADES TINGHIR	1.116.912,00 DHS	1.116.912,00 DHS

La commission procède ensuite au calcul du prix de référence selon la formule suivante.

$$P = \frac{(E + \frac{\text{Somme des offres financières}}{\text{Nombres des offres financières}})}{2} = \frac{(1122240 + \frac{1122238.98 + 1345056 + 1269000 + 1125312 + 1116912}{5})}{2}$$

Le résultat du calcul donne P= 1.158.971,90

La commission procède ensuite au classement des offres des concurrents suivant l'offre la plus proche du prix de référence par défaut.

Ce classement donne les résultats suivants :

Classement	Concurrents
1	SOCIETE T.D.N.M SARL, QUARTIER RMAIL LOUED SIDI KACEM ZIRARA
2	SOCIETE CMGTR SARL-AU, BUREAU 38 ETG 06 ANGLE TARFAYA ALI CHERIF MEKNES.
3	SOCIETE ATLAS TAOUDILT SARL, TAOUDILTE BOUMALNE DADES TINGHIR
4	SOCIETE BELLINVEST SARL, HAY EL MENZEH N°804 RABAT
5	SOCIETE SONAROUZ SARL AU, N°27 HAY TIGUEMI LAJDID BP 2088 OUARZAZATE

L'offre la plus avantageuse est l'offre présentée par : SOCIETE T.D.N.M SARL, QUARTIER RMAIL LOUED SIDI KACEM ZIRARA, Pour un montant de 1.125.312,00 DHS (un million cent vingt-cinq mille trois cent douze dhs 00 cts).

La commission l'invite par voie électronique dans un délai de **15 jours** à :

- Produire les pièces du dossier administratif prévu par le règlement de consultation.

- Justifier les prix suivants constatés excessives ou basses :

- *prix anormalement basses : - prix n°02- prix n°06- prix n°12
- prix n°14

- *prix anormalement excessifs :- prix n°07- prix n°08- prix n°09
- prix n°13- prix n°16- prix n°19

Le président de la commission lève la séance et fixe la date du mardi 11 Aout 2026 à 11 heure pour la reprise des travaux de la séance.

Fait à Jorf El Melha, le 22/07/2026

Signés : Le président



Les membres :

-1/

-2/

-3/

-4/